

Date de la convocation : **9/10/2020**

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

DELIBERATIONS 01 à 07

Nombre de Conseillers Présents : **32**

Nombre de Conseillers Absents/Excusés : **3**

Nombre de Pouvoirs : **2**

DELIBERATIONS 08 à 36

Nombre de Conseillers Présents : **33**

Nombre de Conseillers Absents/Excusés : **2**

Nombre de Pouvoirs : **1**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, lundi 19 Octobre 2020 à 19h00 au Manège. 36 délibérations étaient à l'ordre du jour. M. Théo GROLEAS a été désigné Secrétaire de Séance.

INSTITUTIONNEL

01 - Désignation d'un représentant au comité de bassin du SIRRA

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au scrutin public et a désigné Monsieur Patrick CURTAUD, 6^e Adjoint en charge de la Culture, en qualité de représentant de la Ville de Vienne au comité de bassin du Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA). Il sera en outre l'interlocuteur privilégié du SIRRA pour discuter des projets et actions réalisés sur la Ville mais aussi pour informer le SIRRA des besoins identifiés.

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération

02 - Désignation du représentant de la Ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vienne Condrieu Agglomération

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au scrutin public et a désigné Madame Michèle CEDRIN, 1^{re} Adjointe en charge des finances, en qualité de représentant de la Ville de Vienne à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vienne Condrieu Agglomération.

Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à entreprendre toutes formalités administratives, techniques et financières et à signer tout document utile à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération

03 - Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'ADPAH

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au scrutin public et a désigné Madame Hilda DERMIDJIAN, 7^e Adjointe en charge des affaires sociales, solidarités et personnes âgées, en qualité de représentant de la Ville de Vienne au sein du conseil d'administration de l'association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées et Handicapées (ADPAH).

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération

08 - Présentation du bilan Accessibilité / Handicap au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal a pris acte du Bilan Accessibilité / Handicap au titre de l'année 2019. Ce rapport est disponible au Service des Affaires Juridiques de la Ville et sur le site internet de la Ville de Vienne.

Télécharger le bilan d'accessibilité 2019 :

http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/cm201019-08_-_bilan_accessibilite_annexe.pdf

FINANCES

09 - Convention de mise à disposition d'un agent à l'Office Municipal des Sports

Le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Vienne à l'Office Municipal des Sports.

Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Secours Populaire » au titre de l'année 2020

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 300 €** à l'association « Secours Populaire Français », au titre de l'année 2020. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020 à l'imputation : 6574.524. Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à entreprendre toutes formalités administratives, techniques et financières et à signer tout document utile à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération

11 - Attribution d'une subvention au Fonds Arménien de France pour aider les victimes du conflit au Haut Karabagh

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de **5 000 €** à l'association « Fonds Arménien de France » pour soutenir les victimes civiles du conflit au Haut Karabagh.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des voix après délibération

12 - Décision modificative n°1 du budget principal

Le Conseil Municipal a modifié le budget 2020 de la Ville de Vienne. La décision modificative concerne uniquement le budget principal sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

VILLE DE VIENNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

MOTION RELATIVE A LA SITUATION EN ARTSAKH (HAUT KARABAKH)

Alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous assistons depuis dimanche 27 septembre à une guerre sans précédent menée par les forces armées azéries à l'encontre des militaires et des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie.

Cette terre est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline elle fût en 1921 rattachée à l'Azerbaïdjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à se muer en états indépendants aussitôt reconnus par le droit international. Suite à référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République indépendante. L'Azerbaïdjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea alors une guerre sans merci. A l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les Etats Unis, fût créé afin d'œuvrer à une solution pacifique.

Nous saluons l'attitude positive de la France qui en appelle à un cessez le feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix, plaçant de surcroit Europe et Otan face à leurs responsabilités respectives.

La ville de Vienne est engagée dans ce combat pour la paix depuis 2014 en signant une charte d'amitié avec la Ville de Hadrout situé au sud d'Artsakh. Cela a permis notamment de nouer des contacts avec la municipalité de Hadrout. Depuis la signature de la charte, des associations viennoises ont également rejoint l'initiative en mettant en place des projets à destination de Hadrout dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Les arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libres et en paix sur leurs terres ancestrales.

Par conséquent, le Conseil Municipal réaffirme son soutien pour les populations civiles touchées par ce conflit et demande la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale.